

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de
l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
Séance du 6 octobre 2016**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	COLSON Aurore, représentant la Région Hauts de France DEBACKER Francis représentant la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ASSE Abdallah, représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés CHOEL Jean-Pierre, directeur général d'entreprise MANUSSET Héric, représentant du monde associatif SAYDON Laurence, représentant un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle BONDUELLE Alexandre BOUCHART Franck CHAMPAGNE Philippe RENAUX Dominique
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	EDART Cédric LESUEUR Denis RUTKOWSKI Pascal TURPIN WINTER Hélène
Collège des Usagers	VERRIELE Claire
Membres de droit	M. le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant M. le Directeur Général des Services Mme l'Agent Comptable
Membres invités	BARBIER Franck, Vice-Président de la CoFVU HARMAND Souad, Vice-Présidente du CA KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux relations avec le territoire POIRRIEZ Vincent, Vice-Président délégué aux affaires juridiques, SIGUOIRT Laurent, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines VAGANAY François, Directeur Général des Services Adjoint VARAGO Manuel, responsable administratif de la direction générale, pour compte-rendu
Ont donné pouvoir	PAILLOUS Françoise à GUERRA Thierry-Marie ZWINGELSTEIN Marie à BONDUELLE Alexandre KRAS Anne Marie à EDART Cédric BOUTON Benjamin à VERRIELE Claire
Excusés	CORNU Sophie

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 00.

Un débat s'engage sur la décision prise de ne pas renouveler des contrats d'enseignants chercheurs associés à mi-temps.

Monsieur le Président informe le conseil qu'il a eu un entretien avec les représentants syndicaux et les responsables de la filière audiovisuel de l'Institut des sciences et Techniques-ISTV concernée par ces recrutements refusés. Certains refus sont justifiés par le fait que les postulants à ces contrats ne remplissent pas les conditions règlementaires et que les missions que ces postulants sont susceptibles d'effectuer peuvent être remplies par des services de l'Université.

Monsieur LEVEL demande que les représentants syndicaux étudiants soient reçus et puissent s'exprimer au sein de ce conseil, comme cela a déjà été fait en conseil de l'ISTV.

Monsieur le Président répond que ces représentants ne sont pas des représentants élus au conseil. Il appartient seulement aux élus des conseils de porter la voix des étudiants.

Dès lors, les représentants syndicaux présents à l'extérieur de la salle ne peuvent pas s'exprimer en conseil d'administration.

Néanmoins, un communiqué de presse sera préparé pour expliciter la position de l'établissement. Le Président annonce que ce point sera à nouveau évoqué en fin de séance en questions diverses.

Les conseillers demandent alors de débiter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2016

Monsieur le Président présente le compte rendu. Il indique qu'il a été rédigé sous une forme plus synthétique qu'auparavant.

Monsieur LEVEL intervient en demandant que ses prises de parole soient indiquées nominativement et non pas anonymement par le terme « des conseillers ».

Monsieur le Président prend en compte la demande mais il précise néanmoins l'économie générale du nouveau format du compte rendu : seules les interventions sur des points précis comporte l'indication de leur auteur.

Monsieur COUTELLIER demande en page 5 que la mention du vote à l'unanimité apparaisse à l'avant-dernier alinéa.

Monsieur LEVEL intervient à propos du point relatif au rapprochement du groupe INSA. Il fait remarquer que le sens du vote n'est pas un vote sur une stratégie de rapprochement avec le groupe INSA.

Monsieur le Président répond que la stratégie de fond reste la convergence entre l'ENSIAME et l'ISTV pour former un INSA. Les modalités restent à définir. Tel était l'objet du point à l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur LEVEL insiste en disant qu'il n'a pas voté une stratégie mais une autorisation du conseil donnée au Président pour établir une stratégie de rapprochement avec le groupe INSA. Il demande également que soit ajoutée l'idée que le projet prime sur les contraintes de calendrier.

Monsieur le Président prend acte et précise que les échéances à venir sont néanmoins précises.

Les conseillers se mettent d'accord pour préciser le sens du vote : le conseil a donc autorisé le Président à se rapprocher du groupe INSA en vue d'établir une stratégie d'établissement.

Sous ces réserves : **Vote : Adoption à l'unanimité**

CAMPAGNE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines qui présente la campagne selon le tableau présenté ci-dessous.

Composante/ Service		Agents titulaires en poste au sein de la structure	Postes gelés en 2016/2017	Postes vacants au 01/09/2017	Postes souhaités	Arbitrage /possibilité
FDEG	PRAG	1				
	PRCE	3,5		1	1 poste de 2nd degré en anglais	Poste en anglais mis au recrutement
IUT	PRAG	21	3	1	1 poste de 2nd degré en anglais	2 postes mis au recrutement (un poste en mécanique et un poste en anglais)
	PRCE	40	1		1 poste de 2nd degré en anglais 1 poste de 2nd degré en mécanique 1 poste de 2nd degré en économie gestion	
FLLASH	PRAG	7	1	2	1 poste de 2nd degré en arts plastiques	Poste en arts plastiques mis au recrutement
ISTV	PRAG	5		1	1 poste en 2nd degré en anglais	1 poste en génie civil mis au recrutement
	PRCE	17	2		1 poste de 2nd degré en génie civil	
SCRSE	PRCE	2	1	2	2 postes de 2nd degré en EPS	Pas de recrutement

Il précise que le Comité Technique s'est prononcé pour à la majorité des suffrages exprimés et 5 abstentions.

Monsieur GUERRA intervient : il trouve scandaleux que des postes d'enseignant du second degré soient mis au recrutement dans le domaine de la mécanique ; domaine qui représente un intérêt stratégique pour le développement de la recherche.

Monsieur le Président souhaite que soit nuancés ces propos : Il y a eu des discussions sur l'ouverture de ces postes qui, en tout état de cause, ne remettent pas en cause ceux qu'il convient d'ouvrir pour le développement de la recherche.

Monsieur COUTELLIER fait remarquer que le recrutement dans le domaine de la mécanique d'enseignants titulaires de l'agrégation obtenue dans des écoles nationales supérieures est une opportunité car ces enseignants sont susceptibles de faire une thèse ensuite.

Madame le Vice-présidente du Conseil d'Administration précise que les ouvertures de postes en anglais sont justifiées par la mise en place d'une structure mutualisée de la plate-forme des langues. Ces postes sont affectés pour le développement de cette plate-forme, et les enseignements seront dispensés dans les composantes de formation.

**Vote : Pour 24 voix
1 abstention**

ENVELOPPE DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT A LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE 2017

Monsieur le Président présente l'enveloppe 2017 d'un montant de 21 000 euros pour les dossiers déposés au titre de l'année 2016.

Le montant unique individuel pour les dossiers au titre de l'année 2016 est fixé à 1 500 euros. Ce montant pourra être proratisé si le nombre de bénéficiaires était tel que le montant de l'enveloppe soit dépassé.

Les attributions individuelles sont fixées par le Président, après avis de la commission de la recherche du conseil académique.

Vote : Adoption à l'unanimité

**DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
(FEDER)**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux relations avec les territoires et les campus, chargé de Mission Entrepreneuriat, qui présente la demande en faveur de l'opération « animation et développement du Hubhouse de Valenciennes »

La demande de financement s'élève à 245 646 euros.

Il évoque que cette demande est la quatrième depuis le début du projet « Hubhouse » destiné au développement de l'entrepreneuriat des étudiants inscrits dans toute formation supérieure.

Il remercie Monsieur COUTELLIER pour la mise à disposition de deux personnels. Celui-ci rebondit sur la nécessité d'avoir un retour vers les composantes sur les créations d'entreprises suscitées par le Hubhouse.

Monsieur le Vice-président délégué aux relations avec les territoires et les campus, chargé de Mission Entrepreneuriat, lui répond qu'un rapport d'activité annuel est publié sur le site internet.

Madame ALPHONSE-TILLOY intervient pour regretter que le challenge de création d'entreprise portée par le Hubhouse dénommée « 48 heures chrono » se déroule le même jour que la journée « Dem2o ».

Monsieur le Vice-président répond que la date a été choisie en concertation avec les référents entrepreneuriat.

Vote : Adoption à l'unanimité

STATUTS DE L'INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE VALENCIENNES-ISTV

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry DELOT, Directeur de l'ISTV, qui présente les nouveaux statuts de l'ISTV rendu nécessaires par l'obsolescence des statuts précédents datant de 1992.

Il explique que les statuts contiennent des dispositions pérennes et que les dispositions plus conjoncturelles sont renvoyées dans un règlement intérieur.

Les statuts ont été proposés par un groupe de travail interne. Ils ont été examinés par la commission des statuts du 30 juin 2016. Lors de cette séance, les commissaires ont modifié l'article 4 relatif aux personnalités extérieures membres du conseil dans le sens où les communautés d'agglomération des différents sites de l'ISTV (Cambrai, Maubeuge, et Valenciennes) sont préférables aux communes car elles détiennent la compétence enseignement supérieur.

La modification a été introduite dans la proposition de statuts qui a été examinée en conseil de l'ISTV le 4 octobre 2016. Il a également été ajoutée la possibilité d'inviter des représentants des communes précitées.

Monsieur BONDUELLE intervient pour proposer les modifications suivantes :

Article 7 – Election des membres du Conseil représentant le personnel et les usagers

L'élection des représentants des différents collèges a lieu conformément au Code de l'Education, ~~conformément en ses articles D719-8 à D719-17 et aux dispositions réglementaires en vigueur.~~

Article 9 – Convocation et tenue de séance

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an sur convocation ~~du Directeur du Président.~~

Le Directeur-~~établi~~ propose l'ordre du jour **au Président.**

Le Directeur **ou le Président** peut être sollicité par les membres du Conseil pour inscrire un point à l'ordre du jour. En cas de refus ~~du Directeur-Président~~, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un Conseil organisé dans un délai d'un mois, suite à la demande de la moitié au moins des membres du Conseil.

Article 12 – Missions du Directeur de l'Institut

Il propose au Conseil d'Administration au Président de l'Université les répartitions de service des personnels affectés à l'ISTV.

Sous réserve de ces modifications,

Vote : Adoption à l'unanimité

DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT POUR L'APPROBATION DE CONVENTIONS RELATIVES AUX DONNS DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services Adjoint qui présente le dispositif. Il s'agit de permettre au Président de signer des conventions avec des associations ou avec des personnels de l'Université pour donner du matériel informatique sorti de l'inventaire physique et comptable dont l'Université n'a plus l'usage et qui sont destinés à la destruction.

Les conventions ont pour objet :

- Les cessions gratuites des matériels informatiques dont l'Université n'a plus l'emploi aux associations de parents d'élèves aux associations de soutien scolaire et aux associations d'étudiants de l'Université, à la condition que le bien soit entièrement amorti selon les règles comptables applicables.
- Les cessions gratuites des matériels informatiques et des logiciels nécessaires à leur utilisation dont l'Université n'a plus l'emploi aux personnels de l'Université, à la condition que le bien soit entièrement amorti selon les règles comptables applicables.

Monsieur LEVEL approuve la démarche et demande une procédure pour mettre en œuvre ces possibilités de don.

Monsieur COUTELLIER demande également que ces possibilités soient largement diffusées au sein de l'établissement.

Vote : Adoption à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES MESURES DE SECURITE

Monsieur le Président présente le point d'information relatif aux mesures de sécurité prises dans l'établissement en application du plan Vigipirate. Il donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services qui relate les relations avec les services de la sous-préfecture et les mesures internes pour la mise en œuvre des directives de l'Etat.

1. Il est constitué un groupe opérationnel composé du Vice-président délégué aux relations avec les territoires et les campus, du Directeur Général des Services, du Directeur Général des Services Adjoint, du Directeur de la Direction de la Maintenance, de la Logistique, et du Patrimoine, de la conseillère de prévention, ainsi que les responsables des sites de l'Université. Les services de police judiciaire sont également invités à ces réunions.
2. La vidéo protection va être développée, la mise en place d'un poste de commandement de sécurité va être étudiée.
3. Les déplacements à l'étranger tant pour les personnels que pour les étudiants sont soumis à l'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense en la personne du Directeur Général des Services.
4. Les manifestations, notamment celles organisées par les associations étudiantes, doivent être déclarées au préalable à la sous-préfecture dans un délai suffisant pour la mise en place de mesure de sécurité.
5. Un plan de sécurisation en cas d'attaque terroriste sera mis en place, avec exercice de mise en situation.
6. Le contrôle des accès aux bâtiments sera revu dans le but de limiter les accès tout en restant conforme aux règles en matière d'incendie et de secours. L'amplitude horaire d'ouverture des bâtiments doit également être revue.

Un contrôle par la carte multiservices sera mis en place pour les personnels et les étudiants

Sur cette dernière mesure, Madame RENAUX intervient en indiquant que 400 étudiants au sein de l'IUT ne sont pas encore inscrits, ce qui pose problème pour le contrôle d'accès.

Monsieur le Directeur Général des Services lui répond que cette année, le rythme des inscriptions est nettement plus soutenu que celui des années précédentes, il s'étonne donc de cette situation.

INFORMATIONS SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Président présente au conseil l'état d'avancement du projet.

Il met en avant que le Ministère demandera quelle est la plus-value du projet sur le territoire, quelle est la spécificité du projet ?

Pour y répondre, le projet doit présenter des aspects novateurs :

1/ sur les cursus offerts aux étudiants

- Autour du vecteur ingénierie, pour avoir un INSA Hauts de France fort et plus important que l'ENSIAME et ISTV.
- Avec des humanités ++ : droit économie gestion et sciences humaines
- Avec des formations courtes de DUT.

Des groupes de travail seront mis en place pour réfléchir et proposer une structuration pour ce projet.

2/ sur l'intersection entre les disciplines. Par exemple, un étudiant doit pouvoir s'inscrire en ingénierie et faire du droit, ou des langues.

L'Université Polytechnique est une idée acceptée par le groupe INSA et par le Ministère. Ce sera un modèle unique en France.

Monsieur LEVEL demande si l'INSA sera un élément de l'Université Polytechnique.

Monsieur le Président répond par l'affirmative, l'INSA se fera avec l'ENSIAME et l'ISTV actuels et à moyens constants.

Monsieur LEVEL poursuit en demandant si ce projet ouvre la porte à des modifications du code de l'éducation dont l'Université serait le premier modèle ?

Monsieur le Président demande au conseil de mettre de côté le débat juridique pour se concentrer sur le projet clair et cohérent. La question des modifications du code de l'éducation sera à voir ultérieurement avec le Ministère.

Monsieur ASSE intervient pour dire que la dimension polytechnique est depuis longtemps présente dans l'Université, notamment par les passerelles entre les formations. Il fait un rappel historique de la volonté des étudiants de continuer leurs études dans un cycle ingénieur qui est à l'origine des formations d'ingénieur.

Monsieur le Président appuie ces propos en insistant sur rôle d'ascenseur social que doit jouer l'université sur son territoire.

Madame LAGAE prend la parole pour exprimer ses inquiétudes sur les « humanités ++ ». Elle demande si les formations de sciences humaines vont être absorbées en tant que discipline appliquées aux sciences et techniques.

Monsieur le Président répond que l'interdisciplinarité et les croisements fertiles entre les disciplines se font dans les deux sens sciences vers humanités, et humanités vers sciences.

Monsieur BONDUELLE demande si, dans ce projet, la formation de linguistes ou de juristes va être possible, surtout en termes de visibilité.

Monsieur le Vice-président de la commission de la formation évoque les masters enseignements qui devront s'intégrer dans le projet.

Au sujet des personnels, Monsieur le Président avance que l'établissement doit garantir la continuité et la progression de leur carrière.

Monsieur le Président parle de l'économie générale du projet articulée entre deux blocs : ingénierie et humanités++ avec croisements fertiles entre eux.

Le groupe de travail sera chargé de préciser l'organisation.

Un débat s'engage entre les conseillers.

Le vote du projet va porter sur la phrase suivante : « **Université polytechnique structurée autour de deux grands pôles fortement connectés dédiés d'une part aux sciences et technologie, et d'autre part aux humanités.** »

Vote : Adoption à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur le Président évoque la gestion des recrutements des enseignants chercheurs associés.

Il informe le conseil du coût de 800 000 euros représenté par l'emploi de 27 enseignants chercheurs associés à mi-temps.

De tels emplois doivent être occupés par des personnes ayant une activité principale susceptible d'apporter une expertise dans un domaine précis qui n'est pas déjà assumée à l'université. Aussi, ces personnes doivent faire le lien avec le monde professionnel dans l'intérêt de l'insertion professionnelle des étudiants.

Monsieur GUERRA précise que ces personnes doivent normalement consacrer la moitié de leur temps de travail à la recherche, ou à défaut consacrer ce temps à l'accomplissement de responsabilités pédagogiques en sus de leur temps d'enseignement en présence d'étudiants.

Monsieur LEVEL prend la parole pour replacer le débat dans un contexte historique : pendant longtemps, les créations de postes d'enseignants se sont fait par des enseignants chercheurs associés ; ce qui explique aujourd'hui le nombre relativement important de recrutements récurrents dans certaines formations.

Monsieur le Président conclut que les candidatures aux postes des enseignants chercheurs associés seront examinées au cas par cas tant sur le plan des conditions réglementaires pour pouvoir postuler, que sur le plan de l'utilité du recrutement dans l'intérêt général.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les recrutements auront lieu par des contrats de vacataires.

Fin de la séance : 17 H 35

Le 21 novembre 2016

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA